

Strasbourg, le 09 novembre 2017

Journée nationale de mobilisation « Non au harcèlement »

Sommaire

Communiqué de presse.....	P. 3
La lutte contre le harcèlement : mise en place d'une politique volontariste du rectorat de l'Académie de Strasbourg	P. 4
La journée de mobilisation de lutte contre le harcèlement.....	P. 4
La mise en œuvre d'un programme d'actions dans les écoles et les établissements.....	P. 4
Le rappel des possibilités de recours pour les signalements.....	P. 4
Le prix « Non au harcèlement »	P. 5
Chiffres clés	P. 6

Journée nationale de mobilisation « Non au harcèlement »

Jeudi 9 novembre 2017, à partir de 10h, le collège René Schickelé (6 rue Saint- Exupéry- Saint-Louis) célèbrera la journée nationale de mobilisation « Non au harcèlement » en présence de Sophie Béjean, rectrice de l'Académie de Strasbourg, chancelière des universités d'Alsace.

Tout au long de cette journée tous les élèves du collège participeront à des ateliers « engagement ». De la signature d'une pétition « Le harcèlement n'entrera pas au collège René Schickelé », à l'écriture positive sur les pétales d'une fleur sur la thématique « Regard de soi et des autres », en passant par des ateliers d'information sur « Que faire si je ne vais pas bien ? », les élèves ainsi que les enseignants réfléchiront et s'informeront sur la lutte contre le harcèlement.

La Journée nationale de lutte contre le harcèlement a été créée en 2015 pour mobiliser l'ensemble de la société contre un phénomène qui touche près d'un élève sur dix, victime de brimades, de moqueries, de mises à l'écart, voire de violences physiques.

Programme

10h : Ateliers

- signature d'une pétition « Le harcèlement n'entre pas au collège René Schickelé »
- signature d'une charte d'engagement individuel écrit qui sera collée dans le carnet de correspondance des élèves
- Atelier informations « Que faire si je ne vais pas bien ? »

10h15 : Présentation des travaux réalisés par les élèves médiateurs

10h35 : Les ateliers CM2/6^e

- Fleurs du bien-être** : écriture positive sur les pétales d'une fleur – regard de soi et des autres
- Musique urbaine** : composition d'une chanson
- Réalisation de tags au sol** ou sur support selon la météo
- Réalisation d'affiches**

11h40 : discours de Sophie Béjean, rectrice de l'académie de Strasbourg, chancelière des universités d'Alsace.

La lutte contre le harcèlement : mise en place d'une politique volontariste du rectorat de l'Académie de Strasbourg

La lutte contre toutes les formes de harcèlement constitue une priorité pour chaque établissement d'enseignement secondaire (loi n°2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République).

Cette priorité est réaffirmée dans le projet académique du rectorat de l'Académie de Strasbourg dans son axe 2 : *Un environnement serein pour renforcer la confiance – la lutte contre toutes les violences et discriminations*. Cette lutte sans complaisance contre le harcèlement s'articule autour de 4 axes :

La journée de mobilisation de lutte contre le harcèlement qui permet de mettre en avant l'engagement de l'ensemble de la communauté éducative dans le premier et le second degré face au harcèlement au travers d'événements organisés au sein des établissements scolaires ;

La mise en œuvre d'un programme d'actions dans les écoles et établissements intégré au plan de prévention de la violence adopté en conseil d'école pour le premier degré ou en conseil d'administration pour les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) ;

Le rappel des possibilités de recours pour les signalements

Des numéros verts sont mis en place au niveau national et académique. Ils permettent aux victimes et à leurs proches de signaler les cas de harcèlement dont ils sont victimes et d'obtenir de l'aide.

Si un enfant est harcelé, le premier réflexe peut également être de se rapprocher de l'équipe enseignante, directeur, CPE et assistante sociale.

Numéro vert académique : 0808 800 184.

Numéro gratuit à partir d'un poste fixe accessible de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.

L'appel peut être anonyme.

Numéro vert national :

Numéro vert « Non au harcèlement » : 30 20

Situations de cyber-harcèlement : 0800 200 000

Le concours « Non au harcèlement »

Ce concours offre aux élèves et aux équipes pédagogiques et éducatives l'opportunité de débattre en classe de la problématique du harcèlement et du cyber-harcèlement, afin de mieux cerner les enjeux, et ainsi, prévenir plus efficacement les risques liés à ces violences.

Il distingue les affiches et vidéos contre le harcèlement conçues par les élèves du cycle 3 (CM1, CM2, 6^e) aux classes de lycée et les personnels des établissements scolaires dans le cadre de projets pédagogiques.

Un jury académique remet **un prix "coup de cœur académique"** d'une valeur de 1000 euros, financé par la MAE, et sélectionne les lauréats pour le jury national. L'ensemble des prix académiques (un par catégorie et par cycle) sont transmis au jury national.

La cérémonie officielle de remise des prix nationaux aura lieu en mai 2018. Les lauréats nationaux recevront chacun un prix de 2.000 euros pour accompagner la mise en œuvre de leur projet. Tous les supports de communication produits par les élèves seront utilisés comme outils de prévention.

Un Prix spécial sera remis par des professionnels de la communication et des médias numériques (Rose Carpet, Delcom). Le projet lauréat sera retravaillé par les équipes de Youtube et Rose Carpet afin de servir de support de communication de la campagne de mobilisation contre le harcèlement du ministère en 2018.

Deux prix spéciaux pour des projets dédiés au harcèlement sexiste et sexuel seront remis au niveau national pour une affiche ou une vidéo, réalisée par des élèves du cycle 4 (5^e, 4^e, 3^e) et du lycée (à hauteur de 2 000 € chacun).

Une nouvelle rubrique « Prix cyber » (à hauteur de 2 000 €) est proposée à l'ensemble des tranches d'âge. Cette création répond aux besoins fortement exprimés par les professionnels, les partenaires et les référents académiques en charge de ces questions. Cela répond également à la nécessité de faire réfléchir les élèves aux impacts d'un usage non contrôlé d'Internet et des réseaux sociaux.

Parmi les projets mis en œuvre dans les collèges et lycées de l'académie de Strasbourg, les initiatives suivantes peuvent être mentionnées :

- L'initiative d'une dizaine d'élèves du collège J-Georges Reber (Sainte-Marie-aux-Mines). Réunis sous l'acronyme ADAH (Anti-discrimination anti harcèlement), ces élèves ont créé un dépliant pour donner des informations sur le harcèlement et les ressources accessibles aux élèves dans l'établissement. Ce dépliant sera distribué à tous les élèves du collège lors de la journée nationale de mobilisation contre le harcèlement.
- Au collège Victor Hugo de Colmar, après leur formation sur le harcèlement et le cyber-harcèlement, les élèves ont été invités à écrire un message spontané sous forme de poème, slogan, sentiment, émotion, etc. Ces réactions ont été inscrites sur un papier coloré en forme de feuille d'arbre pour réaliser un arbre à parole. Ce dernier sera exposé lors de la journée nationale de mobilisation.
- La mise en place d'un projet global pour l'ensemble des élèves de 4^e du collège Victor Hugo sur le thème « racisme, inégalités, discriminations à l'ère du web 3.0 ». Ce projet global est décliné pour chaque classe : webradio, rédaction d'article wikipédia sur le collège Victor Hugo, exposition photos et élaboration d'un mur d'affiches virtuelles.

Chiffres clés

185 dossiers de signalement de harcèlement traités en 2016-2017 dont

- 93 dossiers dans le Bas-Rhin
- 48 dossiers dans le Haut-Rhin
- 44 dossiers traités par l'équipe mobile de sécurité (EMS)

- 35% en école primaire ;
- 60% en collège ;
- 5% en lycée.

Du personnel dédié :

- +66% de personnels dédiés en 2 ans
- 2 référentes académiques
- 2 référentes départementales
- 2 assistantes sociales
- Une psychologue de l'éducation

Prévention :

- 367 interventions de sensibilisation/formation
- Collèges : 5604 élèves rencontrés
- Lycées : 985 élèves rencontrés
- Ecoles élémentaires : 2036 élèves rencontrés
- 667 personnels formés** (enseignants du 1^{er} et 2^d degrés, Conseiller principaux d'éducation (CPE), infirmiers, personnels de direction et d'inspection).